



Paris le 15 novembre 2019

Toutes et tous en grève et dans la rue le 5 décembre **La retraite à points : une réforme systémique qui met à mal la répartition**

La retraite à points : c'est un système qui fera baisser les pensions et travailler plus longtemps, parce qu'il fige le montant des richesses à répartir entre retraité·es et refuse une augmentation des ressources c'est à dire des cotisations... puisque l'objectif premier de cette réforme c'est de faire en sorte que les retraites versées ne dépassent pas 13,8 % du PIB.

A l'heure actuelle, le calcul de la pension de retraite s'effectue à partir du salaire de référence et de la durée de cotisation. Pour les fonctionnaires, la retraite est calculée sur la base de l'échelon occupé pendant les six derniers mois.

Avec le nouveau système, la garantie d'une retraite décente avec une visibilité sur le niveau de remplacement du revenu à la retraite par rapport au revenu antérieur disparaîtra.

En effet, avec le système à points, la pension sera calculée sur l'ensemble de la carrière y compris les plus mauvaises périodes et celles non travaillées, entraînant donc une baisse de la pension. Pour chaque euro cotisé, un salarié cumulera des points durant toute sa carrière, la valeur du point étant seulement connue au moment du départ à la retraite. Concrètement, pour garder à un niveau constant les dépenses publiques de versement des retraites (13,8 % du PIB), la seule variable d'ajustement sera la valeur du point.

Les fonctionnaires gagnants avec l'intégration des primes ? **Tous perdants**

L'intégration des primes dans l'assiette de cotisation générera des inégalités puisque les primes sont différentes en fonction des différents versants de la Fonction Publique, entre les différentes administrations et catégories. La mise en place de la rémunération au mérite ne fera qu'accroître ces inégalités.

Les agents ayant eu des carrières heurtées comme les femmes, les contractuels, les personnes ayant eu des congés de longue maladie se retrouveront avec des retraites diminuées.

Un départ en retraite de plus en plus tardif

L'âge de départ resterait fixé à 62 ans ... mais avec un âge dit « du taux plein » à 64 ans lors du démarrage de la réforme. Selon le rapport Delevoye, il faudrait alors partir en retraite à 64 ans pour percevoir toute sa pension, calculée en fonction du nombre de points acquis. Une décote de 10 % s'appliquerait en cas de départ à 62 ans et de 5 % pour une

retraite à 63 ans. Le système « incitera au prolongement de l'activité » avec une surcote de 5 % à 65 ans et 10 % à 66 ans.

Quand on sait que l'espérance de vie sans incapacité, en 2018, est de 64,5 ans pour les femmes et de 63,4 ans pour les hommes. L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Alors vouloir repousser toujours l'âge de départ à la retraite lorsque l'on sait que les plus belles années sont en début de retraite !!!

Casser notre système des retraites c'est s'attaquer à un modèle de société qui est notre bien commun depuis plus de 70 ans. Un modèle certes imparfait, mais qui s'efforce de corriger certaines inégalités.

Devant cette entreprise de démolition de notre système de retraite et la remise en cause profonde de la solidarité nationale, nous ne pouvons rester muets.

**C'est pour cela que nous devons
toutes et tous nous mobiliser dès le 5 décembre
pour forcer le gouvernement à renoncer à cette réforme**